



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2019-448
abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir
aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315
et 2007-371**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 février 2019, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2019-448 abrogeant le règlement 2017-442 décrétant un emprunt de 16 500 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2000-313, 2000-314, 2000-315 et 2007-371*

Le règlement est en vigueur depuis le 14 mars 2019, date à laquelle le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 19^e jour du mois de mars 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Pouliot'.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière